Un mercredi pédagogique et « historique »

ÉDUCATION. Hier, pour la première fois, des enseignants ont été initiés à l'apprentissage obligatoire d'éléments de culture kanak à l'école. L'occasion aussi de faire le point sur ce qui se passe lors de ces fameux mercredis pédagogiques.

« *Dans l'histoire de notre école et de notre circonscription, c'est la première fois qu'est dispensée une animation pédagogique sur la culture kanak. C'est une petite révolution, qui va ouvrir plein de portes* », annonce Marie-Hélène Wamo, inspectrice des écoles en langues et culture kanak. Car avec le projet éducatif calédonien, adopté l'an dernier pour développer l'identité de l'école calédonienne, cet enseignement est devenu obligatoire (voir ci-contre).

Hier, 180 instituteurs et professeurs des écoles de la 6e circonscription de la Denc (de Païta à Bourail, en incluant Thio) étaient donc rassemblés à l'Arène du Sud. En trois heures, il s'agissait de poser des bases qui, avec le guide aussi mis à disposition, doivent permettre aux enseignants d'introduire la culture kanak dans leurs classes. « *Il faut expérimenter, on propose des exemples pédagogiques, pas des modèles, ils méritent d'être cuisinés* », souligne Yolande Verlaguet, à la tête de la Denc.

PHOTO J.T.

Pendant que d'autres planchaient sur des sujets comme l'enseignement des mathématiques, 180 enseignants de Païta à Bourail s'intéressaient à la transmission, dans leurs classes, des fondamentaux de la culture kanak.

180

enseignants de la sixième circonscription ont assisté, hier, à l'animation pédagogique sur les fondamentaux de la culture kanak.

COUTUME DE BONJOUR

Après une indispensable coutume de bonjour, et la diffusion de courtes vidéos de « paroles de vieux », les enseignants ont écouté des invités de choix : Emmanuel Tjibaou, directeur de l'ADCK-centre culturel Tjibaou, Weniko Ihage, directeur de l'Académie des langues kanak et Patrice Godin, anthropologue et enseignant à l'Université. Leurs interventions portaient sur les six « *points d'ancrage* » définis par un conseil partenarial : la case, le clan, l'igname, la parole, la personne et la terre/l'espace.

Eva Ngaiohni est satisfaite de sa matinée studieuse. « *Pour certains thèmes comme la case, l'igname, des choses ont déjà été faites*, explique cette professeure des écoles du village de Païta, qui elle-même enseigne déjà des éléments de culture kanak *via* la musique. *Mais on est aussi sur de l'abstrait et là il faut savoir comment transmettre, avec quels outils. Là on a un point de départ, une base sur laquelle s'appuyer.* » « *Il y a des choses qui pour moi sont évidentes parce que je les vis au quotidien, mais je me rends compte qu'il faut les expliquer* », poursuit-elle.

> *« L'objectif, c'est la communauté de destin. »*

POINT DE DÉPART

Pour Marie-Hélène Wamo, qui a coordonné cette animation pédagogique, les priorités étaient bien sûr de commencer à fournir des outils de travail, mais aussi de « *faire adhérer les enseignants, en sachant que ces éléments fondamentaux de la culture kanak visent au bout du compte des valeurs universelles.* » L'an prochain, d'autres formations, « *beaucoup plus pratiques* », seront dispensées. Avec, comme autre objectif affiché, celui de faire de cet enseignement obligatoire de la culture kanak une base pour s'intéresser à toutes les cultures qui composent la société calédonienne. En attendant, certains, comme Ivane Jomessy, qui fait classe au Mont-Mou, ont l'impression d'avoir vécu un moment historique. « *C'est important parce que l'objectif, c'est ce qu'il y a dans l'accord de Nouméa, la communauté de destin autour de valeurs comme le partage, l'ouverture, l'acceptation de l'autre, le consensus… C'est un début et après on ouvrira sur d'autres cultures. On parle de notre chemin, de notre relation avec les autres.* »

Julia Trinson
julia.trinson@lnc.nc

Repères

Un enseignement obligatoire
C'est la délibération n° 106 du 15 janvier 2016 relative à l'avenir de l'école calédonienne qui rend obligatoire l'enseignement des fondamentaux de la culture kanak, de la maternelle au lycée, à raison d'une heure tous les quinze jours. La mise en œuvre sera progressive dans le secondaire.
Le conseil technique partenarial permet de coordonner le travail des différents partenaires pour l'enseignement des fondamentaux de la culture kanak, et notamment de faire le lien avec la formation initiale des enseignants (IFM et Espé) et avec le deuxième cycle (vice-rectorat).

À chaque niveau ses objectifs
Les documents fournis par la Denc permettent aussi de s'adapter aux capacités des enfants : découverte en cycle 1, poursuite de la découverte et utilisation d'un langage approprié en cycle 2, compréhension et capacité à expliquer en cycle 3.

Les missions de la Denc
La Direction de l'enseignement de la Nouvelle-Calédonie a trois missions, rappelle Yolande Verlaguet : la formation des enseignants, le contrôle pédagogique et l'accompagnement des enseignants et l'élaboration des programmes d'enseignement.

Des journées « libérées », pour quoi faire ?

Mais que font les enseignants pendant que les élèves de maternelle et de primaire sont libérés, à l'occasion des dix mercredis pédagogiques de l'année ?
« *Je suis grand-mère, et bien placée pour savoir que ça perturbe les familles, avec la question de la garde. Mais je peux vous assurer que les enseignants ne sont pas en vacances pendant ce temps-là* », sourit Yolande Verlaguet, directrice de l'enseignement. La disposition date de 1989, et a été renouvelée en 2012, avec la délibération n° 191 portant organisation de l'enseignement primaire en Nouvelle-Calédonie. Elle permet d'organiser d'une part des conseils de cycle (six séances de trois heures) et d'autre part les animations pédagogiques (quatre séances de trois heures). Les conseils de cycle sont internes à chaque établissement : on y parle de la mise en œuvre du projet d'école, on évalue et on analyse les résultats, mais on s'intéresse aussi au parcours des élèves, à l'aide dont ils peuvent avoir besoin. Y participent le directeur, les enseignants, les enseignants spécialisés… Mais d'autres peuvent y prendre part, des associations par exemple. Les animations pédagogiques, elles, sont orchestrées par la Denc, sous la responsabilité d'un inspecteur, et organisées à l'échelle de chaque circonscription. Elles permettent de former les enseignants. « *Les thématiques sont arrêtées l'année précédente, par circonscription, mais il existe un tronc commun, pour développer une culture commune chez les enseignants. Elles tiennent compte des spécificités de chaque circonscription, des orientations définies par le gouvernement, et du relevé des besoins sur le terrain* », explique Yolande Verlaguet.

Les provinces et les mairies reçoivent le calendrier des mercredis libérés dès l'année précédente, souligne Yolande Verlaguet.

En ce moment, deux axes principaux ont été définis sur deux ans : le renforcement des fondamentaux (des conférences sur l'enseignement de la lecture et des mathématiques) et le développement de l'identité de l'école calédonienne (parcours civique et les fondamentaux de la culture kanak (voir ci-dessus).